



VILLE DE GENÈVE

LOYERS ET REDEVANCES

Rue de l'Hôtel-de-Ville 5

Téléphone 26 72 11

Correspondance : Case postale, 1211 GENÈVE 3

RBy/fC

ASSOCIATION DES SALLES
DE REUNIONS OUVRIERES

6, rue des Terreaux-du-Temple

1201 G E N E V E

CONCERNE : locaux
Maison du Faubourg.

GENÈVE, le 3 septembre 1969

Messieurs,

Nous vous informons que M. Borgeaud a libéré l'atelier D, au 4ème étage de la Maison du Faubourg et que celui-ci, conformément aux accords intervenus, pourra être mis à votre disposition. Les conditions de location seront fixées ultérieurement.

Nous vous prions de prendre contact, le plus rapidement possible avec M. STROBINO, Chef de la section 3, au Service des bâtiments (tél. 26.72.11; int. 269), pour examiner la question des travaux à effectuer dans ce local. Dès que ce point sera fixé, nous reprendrons contact avec vous pour fixer les conditions de location.

Veillez agréer, Messieurs, nos salutations empressées.

Le Chef de Service :



R. Budry